

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VEUZAIN-SUR-LOIRE

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 11 mai à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire, dûment convoqué le 5 mai 2023, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle Abel Genty à Onzain, sous la présidence de Pierre OLAYA, Maire de Veuzain-sur-Loire.

-----  
Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal du dernier conseil. Il n'y a pas de remarque. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## **2023/47 Création de postes pour l'activité 2023 du camping**

Nicole Le Bellu informe que l'ouverture de la saison du camping aura lieu du samedi 3 juin au dimanche 17 septembre. L'équipe du camping est composée, comme chaque année, de 3 personnes.

### **Il est proposé au Conseil Municipal :**

- d'approuver la création de 3 postes pour la saison 2023 du camping, du 30 mai au 8 octobre à temps plein.

*Décision* : adoptée à l'unanimité

## **2023/48 Création de postes pour les animations ludiques sur la place l'été**

Pierre Bonneville expose que depuis plusieurs années maintenant, la commune organise des animations ludiques sur la place de l'église sur la période estivale de juillet et août, le matin uniquement.

Pour l'encadrement et l'animation de ce temps ludique, l'équipe est composée de 2 personnes, un agent des services généraux et un jeune que nous recrutons.

### **Il est proposé au Conseil Municipal :**

- d'approuver la création d'un poste pour les mois de juillet et août 2023 pour l'animation des jeux sur la place pour un temps de 15 heures hebdomadaires.

*Décision* : adoptée à l'unanimité

## **2023/49 Aliénation des parcelles P 1583 et P 1584**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2022-63 en date du 22 septembre 2022, le conseil municipal décidait de déclasser du domaine public une partie du chemin du moulin de Meuves et de lancer une procédure d'aliénation de cette emprise.

### **Il est proposé au Conseil Municipal :**

- d'autoriser la vente des parcelles P 1583 et P 1584 d'une superficie totale de 131 m<sup>2</sup> pour un montant de 250 €, au profit de Monsieur Carré (propriétaire actuel) ou de Monsieur Philippe Cauvin (futur acquéreur),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente.

**Décision** : adoptée à l'unanimité

**2023/50 Motion de soutien à des mesures volontaristes contre les déserts médicaux**

Monsieur le Maire expose que nous avons reçu un courrier de notre Député Christophe Marion qui a fait une proposition de loi pour combattre les déserts médicaux. Malheureusement, cette proposition de loi n'a pas encore été mise à l'ordre du jour du Parlement. C'est pourquoi, il propose que les collectivités qui le souhaitent votent une motion de soutien.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- d'approuver cette motion de soutien.

**Décision** : adoptée à l'unanimité

**2023/51 Motion portant refus de la diminution d'amplitude horaire du bureau de Poste**

Monsieur le Maire expose qu'une pétition est en cours de signature pour lutter contre la diminution des horaires du bureau de Poste. Le projet prévoit de passer de 23 heures hebdomadaires (du mardi au samedi matin) à 14h30 (du lundi au samedi) avec un système de facteur-guichetier.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- d'approuver une motion de refus du changement des horaires du bureau de Poste.

**Décision** : adoptée à l'unanimité (avec 5 abstentions\*)

*\*5 abstentions : Annick Chaumet, Philippe Carrez, Yves Lecuir, Pierre Bonneville et Sylvie Foucault.*

**2023/52 Intégration des parcelles O 436 et O 437 dans le domaine privé de la commune**

Monsieur le Maire expose que la société de Gestion Pierre Barron a réalisé le lotissement dit « Les Vaucorneilles » situé aujourd'hui, impasse des Près Sybille. Il était prévu que les lots 11 (transformateur électrique) et 12 (voirie) de ce lotissement soient transférés à la commune. Malheureusement, cela n'a pas été fait et la société de Gestion Pierre Baron n'existe plus depuis 1989. Aujourd'hui, ces parcelles sont toujours propriété de cette société, alors que la commune les entretient depuis plus de 30 ans.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'approuver l'acquisition par usucapion des parcelles O 436 et O 437 d'une superficie totale de 1100 m<sup>2</sup>.
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de notoriété acquisitive ainsi que tout document afférent à cette prescription acquisitive.
- De dire que les frais notariés seront inscrits au budget 2023.

**Décision** : adoptée à l'unanimité

**2023/53 Subvention exceptionnelle**

Yves Lecuir expose que le Comité Départemental du Patrimoine et de l'Archéologie en Loir-et-Cher valorise l'histoire et les patrimoines des communes du département depuis 1993 par le biais de nombreuses actions : « Patrimoine dans votre commune », expositions, conférences, inventaires, travaux pédagogiques...

Chaque année, l'association fait l'étude d'une commune en partenariat avec des habitants passionnés. Une publication est éditée et une sortie « Patrimoine dans votre commune » est organisée un dimanche fin septembre-début octobre pour découvrir la commune. L'association sollicite une subvention sur une base de 0,10 € par habitant et sur la base du recensement de population INSEE de 2019, soit 273 € pour la commune.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 273 € à l'association du Comité Départemental du patrimoine et de l'Archéologie en Loir-et-Cher.

**Décision :** adoptée à l'unanimité

**2023/54 Complément d'information pour les tarifs enfance-jeunesse 2022-2023**

Yves Lecuir expose que les tarifs 2022-2023 pour les activités enfance-jeunesse-vie scolaire ont été approuvés par la délibération n°2022-47 du 30 juin 2022.

Concernant les tarifs des séjours pour l'accueil de loisirs et le local jeunes, nous devons préciser dans le tableau de l'annexe 2, le coût supplémentaire pour les hors commune, comme il est déjà stipulé dans l'annexe 1 des tarifs.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- d'approuver la modification des tarifs des séjours pour l'accueil de loisirs et le local jeunes des familles hors commune. Ces tarifs sont détaillés en annexe de la délibération.

**Décision :** adoptée à l'unanimité

**2023/55 Passage du Tour du Loir-et-Cher**

La Direction Générale du Tour du Loir-et-Cher Sport Organisation nous demande notre accord pour ce passage ainsi qu'une subvention de 0,12 € par habitant.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- d'autoriser le passage du tour de Loir-et-Cher sur la commune d'Onzain le mercredi 12 avril 2023,
- de décider d'attribuer une subvention de 418,56 € pour l'organisation de ce tour de Loir-et-Cher.

**Décision :** adoptée à la majorité (avec 1 voix contre\*)

\*1 voix contre : Franck Dugault

**2023/56 Aliénation de la parcelle K 1305**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2022-64 en date du 22 septembre 2022, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural 86 reliant la voie communale Impasse du chant des Oiseaux et le chemin rural 87. Une enquête publique a été réalisée et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à cette aliénation. L'avis des domaines a été sollicité et ces derniers ont estimé la valeur de ces deux parcelles à 240 €.

Le montant de l'aliénation proposé est de 966,24 € comprenant l'avis des domaines, les frais de bornage ainsi que les frais liés à l'enquête publique.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- d'autoriser la vente de la parcelle K 1305 d'une superficie totale de 34 m<sup>2</sup> pour un montant de 966,24 €, au profit de Monsieur Leroy,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente.

**Décision** : adoptée à la majorité (avec 9 voix contre\*)

*\*9 voix contre : Pierre Ferrand, Nadine Segret, Franck Dugault, Chantal Berthereau, Pascal Lhuillier, Annick Chaumet, Laetitia Bonneau, Francine Gallou, Sylvie Foucault*

<b>2023/57 Chantiers citoyens</b>
-----------------------------------

Marie Clément expose que la délibération n°2021-55 approuve le dispositif «chantiers citoyens» à destination des jeunes de la commune.

Depuis plusieurs années maintenant, la rémunération pour 1 semaine de travail est de 150 € et il est proposé aujourd'hui de revaloriser ce montant à hauteur de 200 €.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- d'autoriser la mise en œuvre de cette action pour 5 jeunes de la commune, voire pour un jeune allemand ou anglais en plus, sur la période des vacances d'été.
- d'autoriser la rémunération de 200 € par jeune pour 1 semaine (au prorata de la présence réelle des jeunes sur la semaine) et de 100 € pour le jeune européen (dans les mêmes conditions).

**Décision** : adoptée à l'unanimité

<b>2023/58 Attribution du marché de services pour les transports scolaires</b>
--

Marie Clément expose que la commune de Veuzain-sur-Loire est organisatrice de second rang dans la mise en place d'un service de transport scolaire pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques de la commune. A ce titre, un marché de service a été organisé.

Enfin, Marie Clément précise que ce marché est conclu pour une durée d'un an seulement, car Agglopolys reprendra la gestion directe à partir de la rentrée scolaire 2024.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- d'attribuer le marché de services pour l'organisation des transports scolaires sur la commune de Veuzain-sur-Loire à l'entreprise SIMPLON, pour un montant de 243,90 € HT par jour d'école,
- d'autoriser Monsieur le Maire à notifier ce marché et à signer tous les documents nécessaires se rapportant à cette opération.

**Décision** : adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 22h.